



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2013)8

Strasbourg, 4 octobre 2013

**4^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16-17 octobre 2013**

**Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe :
15 ans d'information et d'analyse de la gouvernance démocratique
de la culture en Europe**

Célébration d'anniversaire, Vienne, 12-13 décembre 2013

DOCUMENT POUR INFORMATION ET DECISION

Point 3.7 du projet d'Ordre du jour

Le Bureau est invité à :

- noter avec satisfaction le développement du système Compendium d'information et de suivi des politiques culturelles¹ qui aujourd'hui, quinze ans après son lancement, se présente comme une base de données à dimension mondiale offrant la possibilité d'analyses comparatives internationales ;
- souligner la pertinence des travaux du Compendium sur des indicateurs d'accès et de participation, et d'autres indicateurs corrélés, relativement à la culture et à la démocratie, contribuant ainsi notamment à la mise en œuvre du suivi de la Conférence ministérielle de Moscou en 2013 ;
- rappeler l'importance d'encourager les contributions volontaires des Etats membres et/ou d'autres donateurs nationaux ou internationaux.

¹ <http://www.culturalpolicies.net>

Bref aperçu

Le *Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe*, projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Institut ERICarts, est un fleuron de la coopération culturelle européenne et un exemple édifiant d'un travail multipartite pérenne. Le système mutualise les connaissances et les ressources analytiques et financières de 45 gouvernements et de plus d'une centaine de spécialistes des politiques culturelles de toute l'Europe ; il est coordonné par une équipe éditoriale du Conseil de l'Europe et l'Institut ERICarts. La base de données n'a cessé de s'élargir depuis 1998, reflétant les changements de préoccupations politiques des gouvernements et des institutions européennes. Elle rassemble aujourd'hui les profils culturels complets de 45 pays et offre des fonctionnalités d'avant-garde, comme la navigation entre pays dans toutes les sous-sections, une fonction invitant systématiquement l'utilisateur à donner des informations en retour sur chaque page, une fonction pour la création de rapports selon différentes options, une possibilité d'accès aux personnes handicapées et des fonctions de recherche intelligente. En outre, le système contient plus de 40 tableaux comparatifs et statistiques ; des articles « Recherche et développement » sur la culture et la démocratie (avec un outil de sondage pour les utilisateurs), y compris sur les questions de diversité culturelle, de gouvernance et de développement socioéconomique ; des espaces web thématiques traitant de sujets divers, dont la diversité culturelle, le dialogue interculturel (avec un recueil afférent de bonnes pratiques et un « Index des Cités interculturelles »), le statut des artistes, la coopération culturelle internationale et les questions de mobilité, les droits culturels et l'éthique, et l'accès et la participation culturelles.

Parallèlement à ses évolutions techniques et à l'expansion de son contenu, le Compendium connaît une utilisation croissante : en témoignent un nombre de visiteurs accru, passé de quelque 160 000 à 200 000 par an (sans compter les utilisateurs de Facebook, LinkedIn et YouTube) et environ 500 000 demandes d'information. Le projet a également suscité l'intérêt d'autres organismes internationaux. En 2011, cela a conduit à la création de la base de données internationale sur les politiques culturelles (World-CP), élaborée sur le modèle du Compendium européen et qui inclut des profils de pays de régions comme l'Asie, l'Afrique et l'Océanie. Supervisée par la FICAAC², la World-CP confère une visibilité accrue au Compendium européen et permet des comparaisons internationales effectives qui en font un outil approprié pour le suivi de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Réunion 2013 des experts du Compendium et célébration du 15^e anniversaire

En lien avec la réunion 2013 des experts du Compendium qui traitera du projet interne et de questions spécifiques de méthodologie – comme le renforcement de la synergie avec le système d'information sur le patrimoine culturel HEREIN pour notamment répondre aux défis de l'« agenda de Moscou »³ -, la célébration du 15^e anniversaire se tiendra les 12 et 13 décembre à Vienne dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La manifestation englobera un séminaire et un forum public sur la *Gouvernance démocratique de la culture à l'ère numérique*, en tant que contribution au suivi de la Conférence ministérielle de la culture (Moscou, 15-16 avril 2013).

Les travaux envisagés à Vienne vont de l'identification des indicateurs de la contribution de la culture à la démocratie à des débats entre responsables de l'élaboration des politiques culturelles, experts et praticiens de la culture – à partir de données empiriques ou d'études de cas – sur des questions controversées comme les conditions de la création culturelle, l'innovation et la diffusion à l'ère numérique. Seront également à l'étude les questions de protection des données, les formes appropriées de protection des droits (dont les droits d'auteurs), ainsi que l'objectif politique du plus large accès et de la plus forte participation possibles à la culture. Les conclusions du séminaire et du forum public, qui devraient rassembler une centaine de spécialistes, seront intégrées dans le processus de mise en œuvre du plan d'action de Moscou (cf. CDCPP-Bu(2013)10).

² Fédération internationale des Conseils des arts et des Agences culturelles (<http://www.ifacca.org/>)

³ Il est prévu d'utiliser intégralement les contributions de tous les systèmes d'information pertinents du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de l'agenda de Moscou.

Les membres du CDCPP sont les bienvenus à cet événement. Ils sont encouragés à y apporter leur contribution et à utiliser leur expertise en tant que responsables de l'élaboration des politiques pour orienter les délibérations. Conformément à la règle en vigueur ces 15 dernières années, les autorités nationales couvriront les frais de déplacement des auteurs du Compendium pour assurer leur participation.

Perspectives

Bien qu'il soit une mine de ressources incomparable et un moteur de la coopération culturelle en matière d'information, de comparaison des politiques et d'analyse des tendances, le Compendium peine à réunir les ressources nécessaires à l'expansion de sa portée et de ses services.⁴ A l'une de leurs réunions, les membres du CDCULT se sont prononcés à l'unanimité contre le principe d'un accès payant, qui remettrait en cause le caractère de service public du projet. Reste à trouver d'autres façons de collecter des fonds. Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont par conséquent invités à orienter les auteurs vers des fondations nationales/privées, des fonds, des sponsors ou d'autres sources dont ils auraient connaissance.

⁴ Toutefois, le Compendium a bénéficié du soutien de plusieurs Etats membres (Autriche, Azerbaïdjan, Belgique (Flandres), Croatie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Monaco, Pays-Bas, Norvège, République de Slovaquie, Espagne et Suisse), ainsi que du Stiftelsen Riksbankens Jubileumsfond, du Goldsmiths College (Université de Londres) et de la Fondation culturelle européenne.